AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-2-75005692

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC ROUSSILLON
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34076 MONTPELLIER-CEDEX
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel 50 F

nouvelle série - 2ème année - n° 4

DESHERBAGE DE LA VIGNE

Les mauvaises herbes annuelles et vivaces sont considérées comme nuisibles à la vigne sur le plan de la concurrence de l'eau et des matières fertilisantes. Les vivaces sont plus redoutables, surtout le liseron et le chiendent "pied de poule" très commun et très tenace, après leur installation au vignoble. L'intérêt du desherbage est de supprimer cette concurrence des mauvaises herbes au moyen de produits chimiques et de permettre l'accès du vignoble dans de meilleures conditions.

Un certain nombre de matières actives sont commercialisées sous forme de spécialités autorisées au desherbage de la vigne. Différents modes d'action peuvent être dégagés, aussi est-il rationnel de les classer :

1°) en pré-levée (avant la poussée des mauvaises herbes). Ce sont des herbicides de type persistant, agissant préventivement lors de la germination des graines de mauvaises herbes. Certains sont doués d'une action de contact.

2°) en post-levée (sur mauvaises herbes installées). Ce sont les herbicides agissant par contact ou par systémie (véhiculés à l'intérieur de la plante).

A - HERBICIDE DE TYPE PERSISTANT

Parmi les triazines qui s'utilisent sur sol propre, mis à plat, citons la simazine (Gésatope) agissant sur de nombreuses dicotylédones mais sans action sur liserons, chardons, chiendents, ails, ronces et sorgho d'Alep, etc ... La dose d'emploi est de 3 kgs de matière active à l'hectare, sur vigne de 4 ans et plus. La dose d'attaque peut être portée à 5 kgs.

Parmi les urées substituées nous déconseillons le monuron dans la plupart des sols de notre région. En revanche le diuron (Karmex) peut s'utiliser ; plantains, véroniques et potentilles échappent à son action. Il est autorisé à 2,5 kgs de matière active à l'hectare (peut être portée à 5 kgs dans certains cas, en dose d'attaque).

Parmi les benzonitriles :

Chlortiamide (Préfix) sous forme de granulés. S'utilise à 7,5 kgs de matière active/ha, sur vignes âgées de 6 ans au moins (gobelet formé à plus de 30 cm) avant le débourrement et la levée des mauvaises herbes (prescription d'emploi).

Agit sur les annuelles, "freine" le liseron et est sans action durable sur sorgho et aristoloche dans le Midi ; est sans action sur renoncules, ails, potentilles, ronces. A l'inconvénient de "marquer" le feuillage en période pluvio-orageuse.

Dichlobénil (Casoron) sous forme de granulés. Parait moins marquer le feuillage mais son spectre d'efficacité est légèrement plus faible : sétaires, digitaires et géraniums sont peu sensibles. S'utilise à (7,5 kg de M.A./ha sur vignes âgées au moins de 4 ans).

B - HERBICIDES UTILISES EN POST LEVEE (action de contact)

Sur mauvaises herbes préexistantes au traitement on peut utiliser :

- le dinosèbe - (2,5 kg M.A./ha)
agit sur les jeunes plantules annuelles mais est très toxique pour l'homme.

P 129

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

... les dessicants du type diquat et paraquat (dose 0,800 M.A./ha). Le diquat agit sur les dicotylédones annuelles, le paraquat sur les graminées à enracinement superficiel.

- l'aminotriazol inhibe la chlorophylle. Il n'est pas sélectif, agissant par contact, sur la végétation existante. Il "freine" le chiendent cynodon et le liseron. Utilisé à la dose de 5 kgs de M.A./ha avec adjonction d'un mouillant (souvent en complément de la simazine) ; il est interdit de la fin de la floraison - début nouaison aux vendanges).

- le dalapon (Dowpon) : efficace sur chiendent cynodon. Ne doit être utilisé que sur les "taches de chiendent (jamais sur sol nu) à la dose de 8 Kg M.A./ha. On peut fractionner les apports en deux fois.

Le 2-4D (sel d'amine) - Agit sur les dicotylédones et le liseron. Il n'a pas d'autorisation pour cet usage au vignoble. Il est appliqué sous la seule responsabilité de l'utilisateur. Sa période d'emploi est limitée entre fin floraison - début nouaison. Elle est conditionnée par la végétation et les très fortes températures. Les conditions d'emploi sont draconiennes : appareillage spécial, absence de vent, éviter les embruns au moyen de cache, dose 1 litre M.A./ha. L'emploi de ce produit est délicat en particulier dans les vignes en gobelet formé assez bas.

De nouveaux herbicides sont apparus sur le marché. Ils ont souvent une action spécifique.

- carbétamide (Legurame) agit par absorption radiculaire, ne présente pas - semble-t-il - grand intérêt dans le Midi. Doit être utilisé à 3 kg de M.A./ha, à une température inférieure à 10°. Agit notamment sur ray-grass.

- association de 2 triazines (Caragarde) est autorisé à la dose de 20 kgs (produit commercial) Se caractérise par une action assez lente mais bonne, sur liseron, les années humides en particulier.

Les doses sont diminuées de moitié l'année suivante, puis il convient de réutiliser éventuellement un herbicide de type persistant.

- oxadiazon (Ronstar) - Agit en post-levée sur liseron.

Il s'utilise à 2 Kg de M.A./ha, au moment où la vigne présente 10/12 feuilles. Aussi le liseron doit-il être "freiné" au préalable par du diquat ou de l'aminotriazole. Il ne contrôle pas les caryophylées (mouron) et les composées (souci, séneçon).

L'industrie présente aussi des formules en association permettant d'augmenter les spectres d'activité ou de renforcer l'efficacité.

par exemple : simazine + aminotriazole ; - simazine + paraquat ; - diquat + paraquat ; dalapon + aminotriazole.

Il convient de lire attentivement les notices des firmes avant toute utilisation:

des recommandations spéciales pouvant être précisées par les fabricants et les agents régionaux bien au courant des particularités d'emploi. D'une manière générale on diminue les doses en sols filtrants et en sols chlorosants, ou bien les modalités sont modifiées dans les vignes soumises à la submersion ou à l'irrigation.

Il est préférable de faire un essai préalable : le désherbage nécessite, sur le plan pratique, une parfaite maîtrise quant à la connaissance des produits et quant au maniement des appareils en vue d'éviter tout mécompte grave, car des accidents ont été constatés et sont toujours à redouter. On évitera toute atteinte de la végétation de la vigne étant donné les risques de phytotoxicité avec la plupart des herbicides lors de l'utilisation. L'adaptation des appareils, le réglage des jets et du débit, le choix des buses miroir, l'emploi de caches sont des éléments fondamentaux de réussite. Des rampes spéciales sont employées de préférence en vue d'assurer une bonne répartition sur le sol, en évitant l'écran des ceps.

L'emploi des produits impose le non travail du sol dont tous les vignerons connaissent les conséquences suivant les types de sol et les conditions climatiques.

.../...

L'effet des produits à action persistante (type simazine) est fonction de ces mêmes facteurs (il n'a pas plu à MONTPELLIER du 24 Novembre à mi-Janvier et début Février et dans de nombreuses situations depuis de 6 Octobre jusqu'à ce jour (12 Février).

La réussite du desherbage est fonction de l'humidité du sol et des pluies survenant après traitement (pour la plupart des herbicides persistants). En outre, l'utilisation des herbicides de contact et des dessicants ne doit pas être faite trop tardivement contre une végétation développée et envahissante.

L'important travail d'expérimentation entrepris par la Protection des Végétaux (Mr. LHERAULT) à MONTPELLIER, ainsi que par les organismes (INRA - ITV et les services de vulgarisation) permet de suivre le comportement des herbicides en viticulture.

Il faut être persuadé que le desherbage chimique ne permet pas de faire d'une vigne "très sale"... une vigne propre. Par exemple : la présence de chiendent indéniable dans de nombreux vignobles rend nécessaire sa destruction par le travail cultural, selon la méthode bien connue des praticiens - étant donné son infestation importante, dont les effets sur vigne sont évidents.

L'utilisation du desherbage chimique impose le débuttage de la vigne et la "mise à plat" : les mottes doivent être brisées. Le traitement peut alors s'appliquer à l'aide d'herbicides de type persistant (traitement en plein).

En cas d'application localisée, on ne traitera qu'après débuttage mais après mise à plat sans décavaillonnage, et on continuera à travailler l'interligne en évitant de projeter la terre sur la partie desherbée.

Le desherbage chimique en tant que méthode ne peut être valorisé que si on tient compte des observations ci-dessus. Mal employés, les produits conduisent à des "impasses" modification de flore par exemple, faute d'un diagnostic préalable. La destruction de mauvaises herbes ne peut être maitrisée que sur plusieurs années (2 à 3 ans au moins), en opérant dans les meilleures conditions.

Le point de vue ci-dessus est exprimé en attendant.

1°) L'utilisation de nouveaux produits plus efficces contre le chiendent, dans les conditions du Midi viticole. Certaines études en cours sont prometteuses.

2°) Les conclusions relatives à la présence des résidus dans le vin, notion dont on connait toute l'importance. Actuellement, aucun produit n'a été décelé.

Le choix du produit est bien entendu fonction de la flore existante et la réussite du desherbage est basée sur un bon entretien cultural préalable.

12 Février 1975,
M. TISSOT

P 130

Abricotiers

Monilia

Nous insistons sur la nécessité de renouveler la protection des fleurs après chaque précipitation importante, il convient désormais d'utiliser : le thirame, le mancozèbe, le thiabendazole, le folpel, le bénomyl, le méthylthiopharnate.

Cerisiers

Teigne - Monilia - Maladies bactériennes

Il est possible de prévenir les dégâts de cet insecte (dégâts souvent méconnus) par la pulvérisation d'un colorant jusqu'au stade C ou d'un oléoparathion auquel on adjoindra un produit cuprique pour prévenir la moniliose des fleurs et les infections bactériennes.

Olivier

Teigne

Les dégâts sont observables dans diverses plantations. Nous pensons que partout où l'on décèle des feuilles minées un traitement s'impose. Le carbaryl est utilisable pour combattre cette génération phyllophage.

Poiriers

Psylles

Rechercher régulièrement les larves et traiter dès leur apparition avec : lindane, oléoparathion, azinphos, méthidathion, monocrotophos, vamidothion.

Tavelure régions 4, 6, 7, 11
(Aude - Hérault)

En raison des pluies automnales des régions concernées, les chancres à conidies sont susceptibles de provoquer des contaminations qu'il est possible de prévenir par l'exécution rapide d'un traitement cuprique.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Enquêtes relatives aux accidents climatiques

A la demande de l'I.N.R.A., la Station d'Avertissements Agricoles participe à une enquête concernant les accidents climatiques pouvant intervenir dans le vignoble et les plantations fruitières par suite du départ prématuré de la végétation.
Nous demandons à nos abonnés susceptibles de participer à cette recherche de renseignements de nous le faire savoir en nous indiquant (éventuellement) les moyens de lutte contre le gel qu'ils utilisent.
Des fiches techniques leur seront adressées.

Le Chef de Circonscription — Les Ingénieurs,

P. BERVILLE — CHRESTIAN - TISSOT - TROUILLON

Tirage du 14 Février 1975 - 1 100 exemplaires